

# Rapport 2016







## Sommaire

**Les chiffres-clés de 2016** / 2

**Grandes lignes 2016** / 3

**Assurance** / 4 - 7

Patrimoine bâti / 4

Sinistres / 5 - 6

Estimations / Réassurance / Nouvelles LAB / Indice / Primes / 6 - 7

**Prévention** / 8 - 9

Stratégie EN / AACPF / Permis de construire / 8

Campagne EMS / Subventions / 9

**Intervention** / 10 - 12

Constitution des régions / Centrale neuchâteloise d'urgence /

Achats véhicules SP / 10

Formation / 11

Régions et détachements de sapeurs-pompiers / 12

**Direction/Administration** / 14 - 16

Organisations faïtières / Instances nationales / 14

Informatique / Communication / 15

Placement / 16

**ECAP** / 17 - 19

Conseil d'administration - Organisation et collaborateurs / 17 - 18

Experts externes / 19

**Finances** / 20 - 21

Résultats généraux / 20

Révision et approbation des comptes / 21

**Rapport de révision** / 22 - 23

**Bilan** / 24

**Comptes de profits et pertes** / 25

**Flux de trésorerie** / 26

**Variation des capitaux propres** / 27

**Annexes** / 28 - 52

Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 29

Commentaires au bilan / 34 - 42

Commentaires au compte de profits et pertes / 43

Informations sectorielles / 44 - 50

Annexes aux comptes annuels / 51 - 52

## Les chiffres-clés de 2016

Bâtiments assurés

**49'055**

48'723

Capitaux assurés

**53'931'183'491**

52'861'262'399

Primes encaissées

**36'609'272**

36'525'822

Taux de prime moyen

**0.679‰**

0.690‰

Sinistres feu

**196**

183

Sinistres éléments naturels

**323**

434

Dommages feu

**9'219'687**

3'338'488

Dommages éléments naturels

**1'133'742**

1'603'378

Dommages totaux

**10'353'429**

4'941'865

Dommages (en ‰ du capital assuré)

**0.192 ‰**

0.093 ‰

Fonds de réserve

**171'518'534**

162'318'674

Réserves (en ‰ du capital assuré)

**3.18 ‰**

3.07 ‰

■ 2016  
■ 2015





## Grandes lignes 2016

Avec un bénéfice de 9.165 millions de francs permettant l'adaptation des réserves en fonction de l'augmentation du patrimoine bâti et une baisse de tarif dès la facturation 2016, le bilan de l'ECAP pour l'exercice écoulé peut être considéré comme bon, compte tenu du contexte économique.

Du point de vue de l'assureur, l'année 2016 s'est conclue sur un bilan contrasté. La nature a été clémente, mais le patrimoine bâti neuchâtelois a payé un assez lourd tribut au feu, surtout en début d'année. Au final, les dommages totaux ont été légèrement inférieurs à la moyenne des dernières années. C'est sur cette base que la Chambre d'assurance immobilière a décidé d'octroyer aux assurés de l'ECAP un rabais sur les primes 2017.

Parmi les événements marquants de l'année, il faut relever l'appui politique sans faille dont a bénéficié le projet de révision de la loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments. Lors de son passage au Grand Conseil le 30 août dernier, la loi a été plébiscitée par l'ensemble des députés. L'ECAP dispose ainsi d'un outil de travail actuel et efficace pour définir le cadre de ses activités. La couverture des assurés en est légèrement améliorée et les liens financiers avec l'Etat sont clarifiés.

En matière de prévention, l'Etablissement a défini les bases de sa stratégie pour les années à venir en matière d'éléments naturels. Sa mise en œuvre interviendra progressivement dès 2017. Conseils aux assurés et aux collectivités, coordination avec les services cantonaux, informations et soutiens financiers ponctuels constitueront les grands axes de cette nouvelle activité de l'ECAP. Ce développement a été rendu nécessaire par l'accroissement continu des dommages dus aux forces de la nature, grêle et tempêtes en particulier. A relever également le lancement d'une campagne d'envergure visant à garantir la sécurité dans les établissements médico-sociaux en matière de protection contre le feu. En collaboration avec le service de la santé publique, tous les EMS du canton bénéficieront d'un audit de sécurité approfondi et de subventions spéciales pour entreprendre, dans les années à venir, les travaux jugés nécessaires.

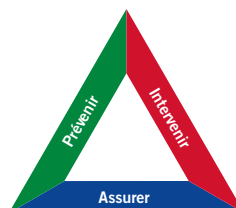
L'ECAP a aussi profité de l'année 2016 pour continuer à asseoir son rôle dans le domaine de la défense incendie. Il contribue de manière déterminante au projet de nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence pompiers-police (CNU), dont le démarrage est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Sur le plan opérationnel, l'harmonisation entre les régions se poursuit, véhicules, équipement, soldes ou facturation de certaines interventions, tous les aspects de l'activité des sapeurs-pompiers sont analysés en vue d'une efficacité et d'une rationalisation maximales.

La morosité des marchés financiers et le contexte des taux d'intérêt extrêmement bas, voire négatifs, n'a pas favorisé le rendement des placements, notamment en regard de la politique conservatrice adoptée en la matière. Au final, un revenu qui dépasse les 2.5% peut être considéré comme une performance honorable à laquelle l'apport des placements immobiliers dans le canton n'est pas étranger.

L'ECAP clôt donc un exercice très satisfaisant qui aura planté les bases de nombreux défis à affronter dès le début de 2017.

Alain Ribaux

**Président de la Chambre  
d'assurance immobilière**



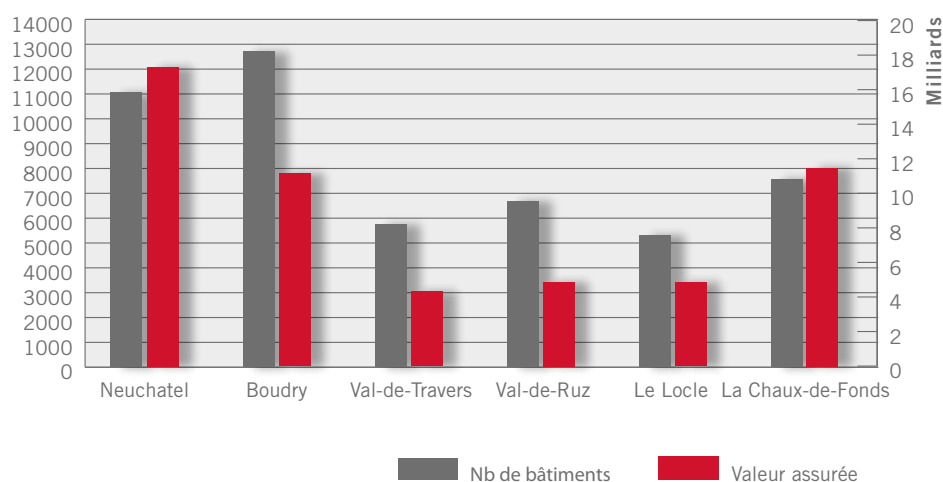
Jean-Michel Brunner

**Directeur de l'ECAP**

# Assurance

## Patrimoine bâti

Sous l'effet conjugué des estimations réalisées en cours d'année, des transformations de bâtiments et des nouvelles constructions, la valeur du patrimoine bâti cantonal a augmenté de 2.02 % en 2016, soit 1.07 milliard de francs pour atteindre 53.93 milliards.



En 2016, 609 bâtiments neufs sont entrés dans les statistiques de l'assurance alors que 241 ont été démolis en cours d'année. Le nombre de bâtiments assurés par l'ECAP au 31 décembre est de 49'055, ce qui porte l'augmentation nette à 368 unités, contre 399 durant l'exercice précédent. L'accroissement de valeur engendré par les nouvelles constructions est de 489.1 millions de francs, la diminution due aux démolitions de 170.9 millions soit un solde net de 318.1 millions de valeur assurée supplémentaire.

### Types de construction et classes d'usage

Pour mémoire, les bâtiments sont répartis en 4 types de construction et 4 classes d'usage. Ces dernières (de A à D) sont fondées sur la sinistralité découlant de l'affectation du bâtiment. Elles ont été revues lors de l'entrée en vigueur du nouveau tarif à la fin de l'année 2015. Les bâtiments à la sinistralité la plus faible sont regroupés au sein de la classe A, ceux présentant le plus de risques sont en classe D. La classification du bâtiment détermine le niveau de la prime de risque.

Construction	Risque lié à l'usage			
	A	B	C	D
Massif	48.88 %	8.03 %	1.35 %	0.37 %
Non massif	7.09 %	4.00 %	2.09 %	1.25 %
Mixte	5.63 %	4.05 %	2.77 %	0.41 %
Massif solivage	9.53 %	3.76 %	0.50 %	0.21 %

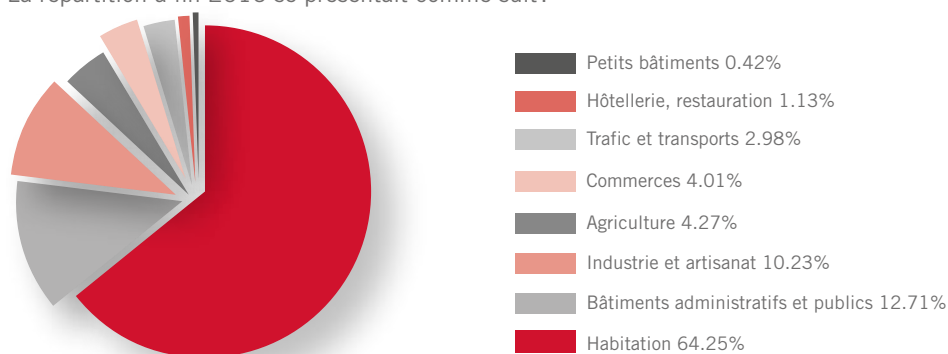
Répartition du nombre de bâtiments en fonction de la construction et de l'usage

En ce qui concerne l'évolution du nombre et de la valeur des bâtiments en fonction de l'affectation, les tendances récentes se confirment. En francs, les bâtiments d'habitation (+303.7 millions) et les bâtiments regroupant habitations et commerces (+228.4 millions)



ont connu la plus forte progression. A l'inverse, les bâtiments agricoles habités (-10.9 millions) et ceux affectés aux produits alimentaires et de consommation (-5.9 millions) ont le plus reculé.

La répartition à fin 2016 se présentait comme suit :



## Sinistres

L'exercice écoulé s'est clôturé de manière relativement satisfaisante, mais son déroulement peut être placé sous le signe des contrastes. Tout d'abord, contraste entre les incendies et les éléments naturels. Les premiers ont été relativement dévastateurs, causant des dégâts pour plus de 9.2 millions de francs, s'inscrivant ainsi dans la moyenne des 10 dernières années. A l'inverse, il y a bien longtemps que les éléments n'avaient pas causé aussi peu de dommages, ceux-ci n'atteignant guère plus de 1.3 million de francs sur les 12 mois écoulés.

Contraste également en ce qui concerne la répartition durant l'année. Avec 7.6 millions de dégâts à la fin du mois d'avril déjà, l'exercice s'annonçait catastrophique et laissait présager un des bilans les plus lourds de la décennie. Heureusement, la tendance ne s'est pas confirmée. De mai à août, les dommages n'ont pas dépassé les 500'000 francs. Ils n'ont représenté qu'à peine plus de 1 million sur les quatre derniers mois.

A l'heure du bilan, ce sont 196 sinistres dus aux incendies et 323 provoqués par les éléments naturels que l'ECAP a indemnisés en 2016.

### Domages incendies

Plus des 70% des dommages annuels ont été provoqués par 3 sinistres survenus dans le district du Locle entre mi-février et mi-avril. Même si l'on a spontanément tendance à évoquer la loi des séries, ces événements n'ont a priori aucun lien entre eux. Dans deux cas au moins, l'origine probable du feu a été identifiée.

Au chapitre des causes les plus fréquentes, on retrouve, comme souvent, les courts-circuits causés par des installations et appareils électriques défectueux (26.0% des cas) ainsi que la foudre (25.0%). Viennent ensuite les dommages dus à des causes domestiques, au rang desquelles l'huile de friteuse et le contenu des casseroles (11.7%), ainsi que les allumettes, bougies et cigarettes (7.6%).



## Assurance

### Dommmages éléments naturels

Aucun événement particulièrement marquant n'est à signaler en 2016. Près des trois quarts des cas et la moitié des dommages (235 cas pour 650'500 francs) ont été provoqués par des épisodes de vents au mois de février. Les inondations ont également causé des dégâts (40 sinistres et 293'000 francs de dommages) en juin et juillet. Finalement, malgré quelques orages assez violents, la grêle n'a fort heureusement endommagé que 29 bâtiments, donnant lieu à une centaine de milliers de francs d'indemnités. Grâce à cette clémence des éléments, l'exercice s'est conclu sur la sinistralité la plus faible des quinze dernières années.

### Estimations

Grâce à l'effet conjugué d'une nouvelle organisation du secteur Assurance, favorisant la polyvalence, et de la sinistralité basse, il a été possible de réaliser un nombre record d'estimations permettant de se rapprocher de la fréquence souhaitée, soit une visite tous les 10 ans. Si l'on prend en compte les réestimations administratives réalisées sur la base des informations fournies par les propriétaires, ce ne sont pas moins de 6'756 bâtiments qui ont vu leur somme d'assurance mise à jour. Outre l'adaptation à l'évolution du prix de la construction depuis la dernière estimation, ce sont aussi l'état d'entretien des bâtiments et les travaux effectués par les propriétaires qui requièrent ces révisions périodiques.

La formation des experts mandatés par l'ECAP constitue également un volet important de cette activité. Afin de garantir une équité de traitement à tous les assurés, deux journées de formation ont été organisées en vue de rappeler certains principes, fournir des informations sur des thèmes actuels et favoriser les échanges entre experts, nouveaux et expérimentés. En 2016, des sujets aussi spécifiques que l'estimation des balcons ou des faux marbres ont été abordés en plus d'explications sur les changements intervenus au niveau de la loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments (LAB).

### Réassurance

Le retrait de l'Assurance immobilière bernoise (AIB) de l'Union intercantonale de réassurance a incité les autres établissements cantonaux constituant la communauté intercantonale de risque éléments naturels (CIREN) à revoir les conditions de la réassurance. L'accroissement tendanciel des dommages dus aux éléments naturels, même s'il n'est pas confirmé en 2016, a également contribué à rendre cette révision nécessaire.

Au terme de discussions animées, notamment en raison de l'exposition variable de chaque canton aux risques et de conceptions différentes de la solidarité intercantonale, un accord a été trouvé pour maintenir la capacité de la CIREN à 1,2 milliard malgré le retrait d'un établissement. Cette solution équivaut, de fait, à l'amélioration de la couverture souhaitée par une majorité d'établissements, en raison de la diminution des risques, relativement élevés, inhérents au canton de Berne.

### Nouvelle LAB

Entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, plusieurs dispositions de la loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments (LAB) nécessitaient d'être actualisées. L'émergence accrue de la problématique des éléments naturels requerrait un rééquilibrage d'une loi principalement axée sur les incendies, en particulier en matière de traitement des sinistres. L'évolution des conditions de la réassurance a permis l'extension de certaines couvertures; c'est ainsi que les dommages dus aux dolines sont dorénavant assurés. Enfin, outre quelques changements de procédures, c'est aussi et surtout les relations financières entre l'ECAP et l'Etat qui ont pu être clarifiées à l'occasion de cette révision. En lieu et place de diverses contributions financières, notamment au fonds des eaux, l'ECAP s'acquittera dorénavant d'une participation au résultat financier de l'assurance qui s'élève à 10%. Cette «redevance sur le monopole» est calculée sur le résultat moyen des 5 dernières années et plafonnée à





500'000 francs. Au cas où les réserves de l'ECAP devaient être mises à mal par un sinistre important, ce mode de calcul permet de les reconstituer sans être préterité par le paiement de cette participation.

Le projet de loi a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil lors de sa session du 30 août 2016. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Changement d'indice

L'adaptation de la valeur d'assurance des bâtiments à l'évolution du marché est garantie par leur indexation périodique. La valeur de référence est l'indice des prix à la construction de l'espace Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique. En 2008, l'ECAP, pour diverses raisons, avait corrigé la valeur d'assurance des bâtiments de 1.5% alors que l'indice de référence augmentait de 9.1%. Ce retard d'indexation a posé divers problèmes de sous-assurance lors de sinistres de bâtiments n'ayant pas été réévalués depuis cette date. Il a donc été décidé de procéder à une mesure de rattrapage inédite. Alors que lors d'un changement significatif de l'indice, tous les bâtiments voient leur valeur adaptée, il a été décidé, en l'occurrence, de ne corriger que la somme d'assurance des bâtiments n'ayant pas été réestimés depuis 2008. Cette correction, intervenue lors de la facturation des primes 2017, a permis de réaligner l'indice ECAP sur l'indice de référence, évitant ainsi un risque de sous-assurance, toujours pénible en cas de sinistre. Cet ajustement a concerné un peu plus de 12'000 bâtiments.

## Rabais de prime

La sinistralité relativement clémente, en particulier en matière d'éléments naturels, a incité la Chambre d'assurance immobilière à octroyer un rabais aux assurés de l'ECAP sur leurs primes 2017. Proportionnellement équivalente pour chaque assuré, la participation au résultat est calculée sur la prime de base. En 2017, elle en représentera le 15% soit une rétrocession totale de 2.1 millions de francs.

Ce rabais ponctuel intervient en plus de la baisse durable de tarif de 3.7% entrée en vigueur au début de l'année 2016.

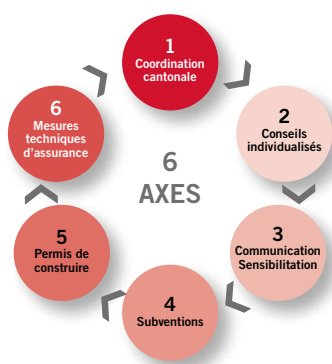
# Prévention

Après l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions incendie (PPI 2015) de l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance) au début de l'année 2015, l'exercice écoulé n'a pas connu d'événements aussi marquants. Il a pourtant été particulièrement chargé en raison de l'accompagnement requis par les communes dans la mise en œuvre de ces prescriptions et des exigences accrues en matière de préavis sur les permis de construire.

## Stratégie EN

La mise en place d'une prévention contre les dommages dus aux éléments naturels est un projet qui a suscité de nombreuses réflexions, en particulier quant à l'implication de l'ECAP dans cette thématique. L'année 2016 a permis la formulation d'une stratégie qui tient compte, à la fois, des spécificités du canton en matière d'exposition au risque et des structures existantes auprès d'autres entités de l'État, service des ponts et chaussées et service de l'aménagement du territoire, en premier lieu.

La mise au concours d'un poste de préventionniste spécialisé en éléments naturels est intervenue à la fin de l'année de manière à pouvoir procéder à la mise en œuvre de la stratégie de manière progressive en 2017.



## AACPF

Comme prévu par le règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS), l'ECAP organise chaque année, les réunions des commissions de police du feu. En 2016, elles se sont déroulées le 27 octobre au Locle pour les Montagnes, le 1<sup>er</sup> novembre à Cernier pour les Vallées et le 3 novembre à Cortaillod pour le Littoral. Outre les statistiques sur le taux de visites effectuées par les commissaires et les sinistres marquants de l'année écoulée, divers thèmes en lien avec la prévention ont été abordés. Pour la première fois, les délégués de communes ont eu droit à une sensibilisation aux dangers dus aux éléments naturels; ils ont également eu l'occasion d'être rendus attentifs aux mesures spécifiques aux crèches et garderies ainsi qu'au stockage des bonbonnes de gaz. Des explications leur ont été fournies sur la façon de traiter les rapports émanant des fournisseurs d'énergie pour les installations thermiques. Les réunions ont également été l'occasion de donner la parole à un conférencier externe qui a traité de la problématique des obturations entre les différents compartiments coupe-feu d'un bâtiment.

## Préavis permis de construire

L'examen des demandes de permis de construire sous l'angle de la prévention demeure l'une des tâches significatives de l'ECAP dans la mesure où elle occupe l'équivalent d'un expert à plein temps. En 2016, ce ne sont pas moins de 614 demandes qui ont été traitées.

Type de bâtiments	Constructions	Transformations
Villas, maisons individuelles	76	147
Immeubles locatifs	35	38
Bâtiments ruraux	29	46
Immeubles commerciaux et industriels	27	39
Petits bâtiments et dépendances	127	29
Homes, hôtels...	0	4
Immeubles publics, écoles...	7	10



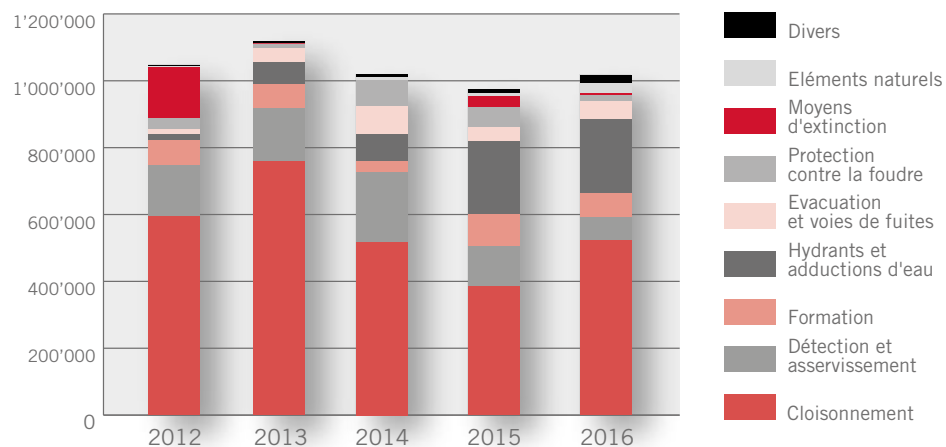
Outre l'analyse de la conformité des projets aux prescriptions de l'AEAI, la majeure partie du temps consacré à ces dossiers est représentée par les discussions avec les architectes et concepteurs. En effet, ces derniers sont encore relativement peu préparés à la mise en place et au maintien du système d'assurance-qualité exigé par les nouvelles dispositions. L'appui requis de la part de l'ECAP est important.

## Campagne EMS

Le 15 novembre 2016, la Chambre d'assurance immobilière a donné son aval à la participation de l'ECAP à une opération d'évaluation des infrastructures des établissements médico-sociaux (EMS), initiée par le service cantonal de la santé publique. Les experts préventionnistes de l'ECAP procéderont à des audits de sécurité des 55 bâtiments abritant un total de 2209 lits. Ils établiront des listes de mesures urgentes, nécessaires et souhaitables. Afin d'inciter les EMS à effectuer les travaux nécessaires et alléger la charge financière qui en découle, il a été décidé de doubler les subventions octroyées pour ces mesures en les portant à 50% des travaux réalisés. Une enveloppe de 4 millions de francs, prélevée sur le fonds pour la prévention, a été affectée à cette campagne qui débutera au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

## Subventions

L'ECAP a poursuivi ses efforts pour améliorer la sécurité des personnes et des biens en soutenant la réalisation de diverses mesures de prévention, techniques, constructives ou organisationnelles. Au fil des ans, les montants consacrés au subventionnement de ces mesures varient relativement peu. 1.01 million ont été investis à ce titre en 2016 soit 4.28% de plus que les subventions de 2015, mais très légèrement moins que la moyenne des 5 dernières années (1.03 million).



# Intervention

## Constitution des régions

Un pas important a été franchi le 16 août dernier par le Conseil d'État dans la mise en œuvre de la nouvelle conception de la défense incendie cantonale. C'est en effet à cette date que la constitution des régions des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers a été officialisée, même si leur fonctionnement sur les plans opérationnel et administratif était effectif depuis plusieurs mois. La région du Littoral avait, quant à elle, été constituée en 2015 déjà.

Cette étape institutionnelle étant franchie, il reste à implanter durablement la nouvelle organisation dans les mentalités et terminer les rationalisations en cours en optimisant, notamment, le nombre de points de départ et leur dotation en hommes et matériel. Dans ce cadre, l'ECAP poursuit son rôle d'accompagnement et de conseil en vue d'harmoniser, autant que possible, les procédures. C'est ainsi que diverses recommandations ont été émises, en accord avec les responsables de régions, concernant, par exemple, les grades, les uniformes, la facturation ou les soldes. Leur mise en œuvre interviendra progressivement, en fonction de l'ampleur des ajustements nécessaires.

Les diverses commissions (stratégique, de coordination et de formation) instituées par la loi ont pris en 2016 leur rythme de croisière. La commission de coordination, en particulier, a été très active dans la définition des processus d'engagement qui constitueront la base du fonctionnement de la nouvelle centrale.

## Centrale neuchâteloise d'urgence

L'alarme et l'engagement des sapeurs-pompiers est l'un des instruments-clés de la nouvelle organisation cantonale. Fort de ce constat, l'ECAP a souhaité se profiler comme un partenaire incontournable de la centrale que le Conseil d'État a appelé de ses vœux. La centrale est en effet le moyen de dimensionner les ressources engagées sur une intervention, en hommes et en matériel; elle permet d'alarmer les effectifs nécessaires, tant en nombre de pompiers qu'au regard des spécialisations requises par l'événement. A ce titre, elle constitue un outil important de la maîtrise des coûts.

La décision de confier à la police neuchâteloise (PONE) la responsabilité de la nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU), desservant les numéros 117 et 118, a instauré une collaboration étroite et efficace entre la police et l'ECAP.

La participation financière prépondérante de l'ECAP lui a permis d'obtenir la création d'un groupe pompier spécialisé au sein de la CNU, garantissant que la centrale soit desservie 24 heures sur 24 par un opérateur formé et expérimenté. Avec l'aide d'un logiciel d'aide à la décision, il est à même de définir la composition du détachement de premier secours et d'appuyer ensuite le chef d'intervention en alarmer les renforts nécessaires.

La mise en fonction de la centrale est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2017, date à laquelle la centrale d'engagement du SIS Neuchâtel cessera son activité.

## Groupe achat véhicules SP

L'attente des réformes, découlant de la LPDIENS, a incité la plupart des corps de sapeurs-pompiers à geler leurs investissements depuis une dizaine d'années. Il en a résulté un parc de véhicules anciens, pour certains obsolètes, voir inaptes à l'engagement. Après la constitution des régions, leur remplacement est devenu une priorité. Dans sa volonté de rationaliser la défense incendie et d'en réduire les coûts, l'ECAP a instauré un groupe de travail chargé de l'harmonisation des véhicules au niveau cantonal. Composé de professionnels et de volontaires, représentant chaque région, le groupe a travaillé à la rédaction de cahiers des charges répondant au besoin de tous les corps. Il s'est tout d'abord concentré sur les véhicules de transport de personnes, puis sur les véhicules tracteurs, permettant ainsi la commande de 10 véhicules au terme d'une procédure de marchés publics. Le groupe finalisera, en 2017, le concept des tonnes-pompes et des camions-échelle. Cette harmonisation garantira que les sapeurs-pompiers, qui ont la possibilité d'être incorporés

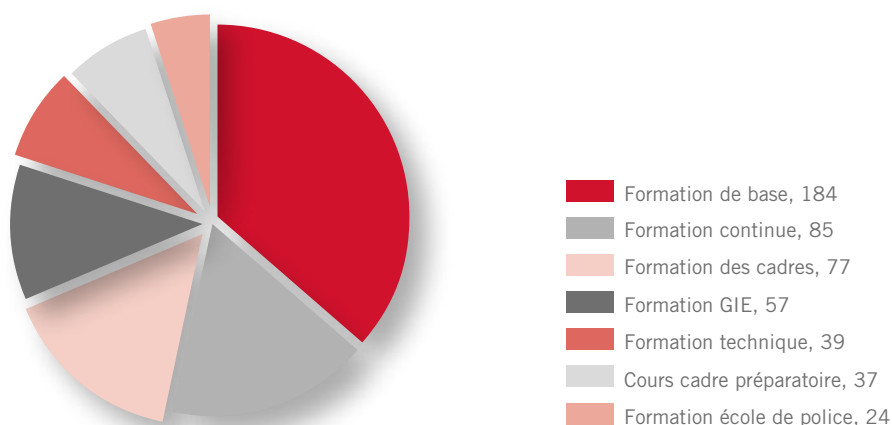


à la fois sur leur lieu de travail et de domicile, soit directement efficace, quel que soit l'endroit où ils sont alarmés.

Au chapitre des innovations, le mode de financement des véhicules a également changé. Plutôt que de laisser les régions acquérir les véhicules sous déduction de sa subvention, l'ECAP a mis en place un système de location. Le loyer facturé comprend l'amortissement du véhicule ainsi que les taxes et les assurances. Au terme de la période de location, l'ECAP peut, en accord avec la région, disposer des véhicules, soit en les maintenant au même emplacement, soit en les affectant à un autre point de départ, notamment en fonction de l'évolution des risques.

## Formation

En 2016 à nouveau, le centre de Couvet a connu une activité soutenue durant l'année. Avec 59 jours de formation dispensés à 503 élèves, la fréquentation du centre, également utilisé par la protection civile, demeure élevée.



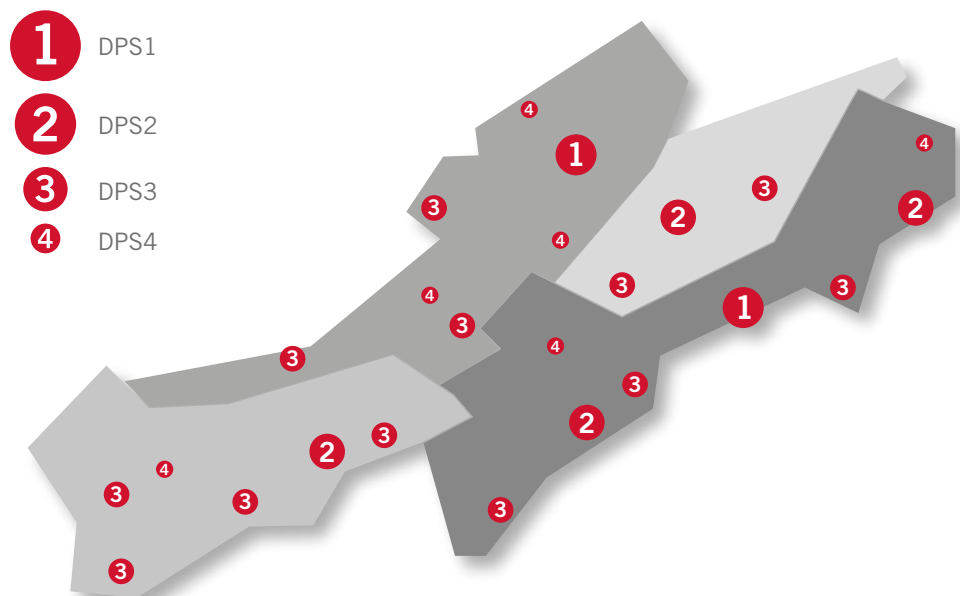
Pour la première fois, le centre a accueilli deux sessions de formation d'instructeurs fédéraux latins organisées par la coordination suisse des sapeurs-pompiers qui apprécie la qualité des infrastructures et de la logistique mises à disposition. À tel point que, dans le cadre du tournus entre les cantons, l'ECAP a obtenu la tenue du cours de formation continue (refresh) de ces instructeurs à Couvet pour les quatre prochaines années, sous le commandement de M. Lucien Dottori.

La journée technique d'automne destinée aux cadres des 4 régions a eu cette année une ampleur particulière. Consacrée aux incendies de forêt et aux feux de surface en général, par opposition aux feux de bâtiments, elle a été animée par des spécialistes provenant de plusieurs cantons. Point d'orgue de la journée, les largages d'eau effectués par deux hélicoptères a sensibilisé les participants aux renforts dont ils peuvent disposer en cas de nécessité.



## Régions et détachements de premier secours

Les réorganisations au sein des régions ne sont pas encore achevées et la carte cantonale de la défense incendie continue de se remodeler. L'image, ci-dessous au 31 décembre 2016, présentant les 4 catégories de détachement de premier secours au sein des régions est encore appelée à se modifier au fur et à mesure des travaux qui se poursuivront en 2017.



### Région Littoral

Commandant de région	maj. Jacques Corthésy
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Frank Rossel (jusqu'au 31.12.2016)

### Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

### Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
----------------------	--------------------------

### Région Montagnes

Commandant de région	maj. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Laurent Marguet

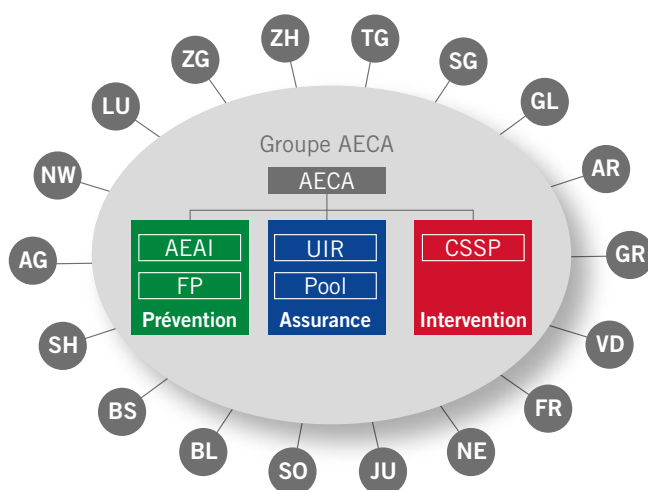




## Direction/Administration

### Organisations faïtières

Le 23 juin 2016 a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Elle est l'entité faïtière des organisations communes de 18 établissements cantonaux d'assurance. Elle assume non seulement la coordination stratégique de ses organisations, mais représente également les intérêts des membres. La collaboration à l'échelle nationale a lieu de manière structurée selon les trois tâches centrales des ECA: la «prévention des dommages» (prévention), la «lutte contre les dommages» (sapeurs-pompiers) et le «règlement des dommages» (assurance). Les responsables des tâches relatives à ces thématiques sont les organisations techniques communes, l'Association des Établissements Cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI) et la fondation de prévention, pour la prévention, et l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR) et Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool), pour l'assurance. Dans le domaine de la lutte contre les dommages (sapeurs-pompiers), la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) agit sur mandat des 26 cantons et de la principauté du Liechtenstein.



### Participation de l'ECAP aux instances nationales

En 2016, plusieurs collaborateurs de l'ECAP ont apporté leur concours à divers titres aux organisations faïtières des établissements cantonaux d'assurance. M. J.-M. Brunner a été élu à la présidence de la coordination suisse des sapeurs-pompiers et au comité directeur de l'AECA. M. P. Eschmann, fait partie de la délégation des ECA au comité consultatif avec l'Association suisse des assureurs privés. Dans le secteur de l'intervention, l'inspecteur cantonal, M. M. Franchi est président du Groupe de coordination des inspecteurs des cantons latins. M. T. Droxler participe au groupe de travail sur l'assurance des sapeurs-pompiers et à celui qui œuvre sur le futur manuel relatif aux adductions d'eau d'extinction et M. L. Dottori contribue au projet de guide méthodologique pour la formation des forces d'intervention. En matière de prévention, MM. O. Schuppisser, P.-Y. Eggli et M. Rion sont actifs comme formateurs et experts aux examens pour les brevets de spécialistes et les diplômes d'experts fédéraux en prévention incendie organisés par l'AEAI.





## Informatique

L'évolution des technologies et l'élargissement de l'éventail des tâches placent l'Etablissement devant certains défis.

Tout d'abord, les applications métier sont en constante évolution, offrant de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi l'Etablissement a démarré un projet visant à une automatisation accrue de la saisie des estimations, base de son activité. Cette évolution cherche à améliorer la qualité des données immobilières, permettant une meilleure couverture et un meilleur service aux assurés. La mise en production est prévue pour l'été 2017.

Ensuite de nouvelles activités nécessitent l'implémentation de nouveaux systèmes d'information. Il s'agit notamment de la facturation des missions de secours, des alarmes automatiques ainsi que de la gestion des plans d'intervention. La reprise de ces tâches, placées jusqu'ici sous la responsabilité de services tiers, s'échelonna jusqu'à l'été 2017.

Finalement, le dernier défi consiste en une réflexion stratégique sur l'avenir de l'informatique de l'Etablissement. La direction s'est fixé l'objectif d'établir une feuille de route en vue de l'intégration harmonieuse des nouvelles tâches dans un système global. Une analyse en profondeur a débuté, qui aboutira à l'automne 2017.

## Communication

Pour la première fois en 2016, l'ECAP a choisi de présenter ses missions lors du corso de la Fête des Vendanges. Sur le char, trois bâtiments emblématiques du canton, la tour Espacité, l'Hôtel des 6 Communes et le Palais DuPeyrou, ainsi qu'une main protectrice, symbolisaient le rôle de l'ECAP en faveur du patrimoine bâti cantonal. Afin de tirer le meilleur parti de cette manifestation, le char était desservi par une vingtaine de sapeurs-pompiers, en particulier des jeunes du Val-de-Travers, l'occasion d'insister sur l'importance du recrutement et de la relève pour le maintien d'une défense incendie efficace et de proximité.

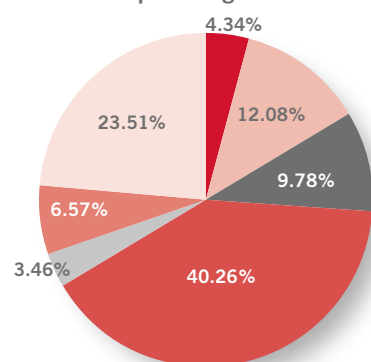


## Placements

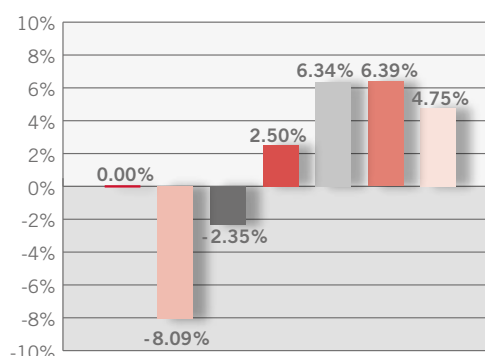
Le contexte des marchés financiers a été difficile en 2016. Des taux d'intérêt extrêmement bas et un marché des actions imprévisible ont rendu particulièrement complexe la tâche des différents mandataires en charge de la gestion des réserves de l'ECAP. Le rendement annuel des capitaux placés a heureusement bénéficié d'une bonne performance des placements immobiliers directs. Dans ce domaine, l'année 2016 a vu l'aboutissement de plusieurs projets: la construction d'un immeuble administratif dans le quartier « Le Corbusier » à La Chaux-de-Fonds, abritant l'ORIF, la réfection du bâtiment de Verger-Rond 2 à Neuchâtel, occupé par le service informatique de la ville, ainsi que le bâtiment des Cadolles 7 à Neuchâtel.

Parmi les projets en cours, les trois immeubles locatifs de Pré Landry à Boudry seront mis en location dès le printemps 2017. Quant à la nouvelle construction aux Cadolles, étape suivante du regroupement du service informatique de l'Etat, elle est en cours d'élaboration. Le reste du patrimoine immobilier fait pour sa part l'objet d'entretien régulier, tout en offrant un rendement répondant aux exigences de la politique de placement.

Placements par catégories d'actifs



Rendements par catégories d'actifs



■ Liquidités  
■ Actions CHF  
■ Actions ME

■ Obligations CHF  
■ Obligations ME  
■ Fonds immobiliers

■ Immobilier direct  
 CHF: Francs suisses  
 ME: Monnaies étrangères



# ECAP

## Chambre d'assurance immobilière

La Chambre d'assurance a enregistré deux départs en cours d'année:

D'une part M. Pierre Hirschy est arrivé au terme de son mandat. Il a présidé la Chambre de 1992 à 2005 en tant que Conseiller d'Etat, puis a siégé en tant que membre représentant du district de La Chaux-de-Fonds de 2006 à 2016.

D'autre part, Mme Violaine Blétry-de Montmollin a démissionné de sa fonction, n'étant plus éligible en vertu de l'art. 6 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments. Au 31 décembre 2016, la composition de la Chambre d'assurance est la suivante :

**Président :** M. Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel

**Vice-président :** M. Francis Monnier, agriculteur, Dombresson

**Membres :** M. Laurent Memminger, anc. directeur de l'ECAP, Neuchâtel

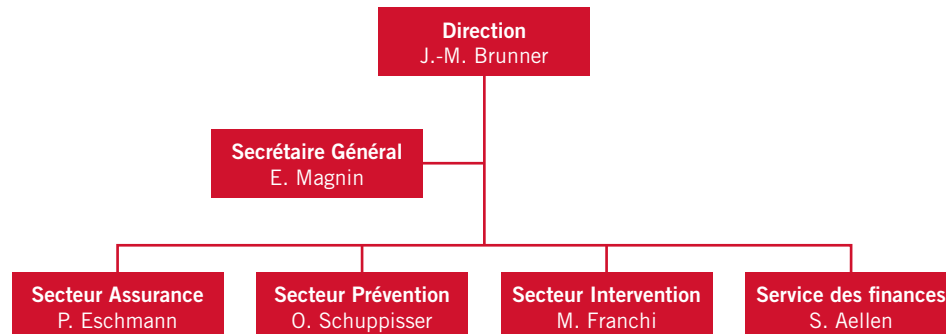
Mme. Florence Perrin-Marti, anc. conseillère communale, Le Locle

M. David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice

Mme. Manuela Surdez, économiste, la Chaux-de-Fonds

M. Yanis Callandret, juriste, Neuchâtel

## Organisation et collaborateurs



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la responsabilité du secteur assurance a été confiée à M. Pascal Eschmann.

Depuis le 08.02.2016, les services de défense incendie et d'inspection sont rattachés au secteur Intervention, sous la responsabilité de M. Maxime Franchi.

# ECAP

## Direction et Administration

Directeur(*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général(*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Doris Ronsse
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Apprentie (2 <sup>e</sup> année)	Noémie Giorgis

## Service des Finances

Responsable financier(*)	Stéphane Aellen
Comptable	Alina Bara Gonçalves
Aides-comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi Jenny Stauffer

## Secteur Assurance

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Véronique Rebstein, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Cédric Richard
Gestionnaires des sinistres	Pierre-André Currit Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Dominique Bärtschi Catherine Fehlmann Débora Zini Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique)

## Secteur Prévention

Responsable de secteur(*)	Olivier Schuppisser
Experts	Pierre-Yves Eggi Maurice Rion Fabian Profeta Raymond Vautravers
Secrétaires	Maryse Lebas Isabelle Lebet

(\*) Membres du comité de direction



**Secteur Intervention**

Responsable de secteur(*)	Maxime Franchi
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Logistique	Jean-Michel Mollier Jean-Pierre Oppliger Denis Droël
Inspecteur cantonal(*)	Maxime Franchi
Formation	Lucien Dottori Bertrand Spiller
Secrétaire	Stéphanie Delay

**Organe de révision**

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

**Experts externes**

Yves Affolter	dessinateur-architecte, Saint-Imier
Cédric Aklin	architecte, Neuchâtel
Thierry Bieler	technicien du bâtiment, Bevaix
Géraldine Chapatte	dessinatrice en bâtiment, Les Bois
Denis Cherbuin	technicien du bâtiment, Môtiers
Roger-Claude Choffat	architecte, Fleurier
Karin Davies	dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	architecte, Neuchâtel
Sophie Erard	architecte, Le Landeron
André Escobar	architecte, Lausanne
Christophe Farine	dessinateur-architecte, Valangin
Steve Hadorn	dessinateur en bâtiment, Coffrane
Florence Hippenmeyer	architecte, Neuchâtel
Jacques Kaiser	dessinateur en bâtiment, Chézard
Daniel Keller	dessinateur en bâtiment, Sornetan
Olivier Kohli	dessinateur-architecte, Le Pâquier
Philippe Langel	architecte, La Chaux-de-Fonds
Marcel Longhi	dessinateur-architecte, Neuchâtel
Jean-Marie Meroni	ingénieur civil, Hauterive
Vincent Mortilla	dessinateur en bâtiment, Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	architecte, Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	architecte, Neuchâtel
Jean-François Rumley	anc. resp. assurance ECAP, Bevaix
Christophe Saudan	dessinateur-architecte, Les Gen./s Coffrane
Bertrand Sigg	architecte, Saint-Aubin
Frédéric Soguel	technicien-architecte, spécialiste en protection incendie AEAI, Neuchâtel
Pascal Tharin	architecte, Cernier
Martine Urscheler Veillard	architecte, Peseux

# Finances

## Résultats généraux

Le revenu des primes a diminué de 2.31 % en raison de la baisse de tarif intervenue lors de la facturation annuelle 2016. Dans les faits, la baisse consentie a été partiellement compensée par l'augmentation de la valeur du parc immobilier.

Au chapitre des charges, les sinistres ont pesé sensiblement plus lourd qu'en 2015: Le montant de 10.15 millions de francs (2015: 5.41) tient compte des sinistres survenus durant l'exercice et des variations de provisions relatives aux années précédentes.

Les charges d'exploitation sont restées relativement stables considérant que le poste de responsable assurance, vacant depuis 2013, a été repourvu au 1<sup>er</sup> janvier et qu'un effort important a été consenti pour rattraper le retard demeurant dans les estimations de bâtiments. Le surcoût lié à ces estimations s'élève à environ 120'000 francs.

Le secteur Assurance boucle sur un résultat technique positif de 7.78 millions.

Pour mémoire, les comptes des secteurs de la prévention et de l'intervention, comme ceux des missions de secours doivent être bouclés par un résultat nul. Les éventuels gains ou pertes de l'exercice sont compensés par l'attribution ou le prélèvement à des provisions spécifiques ou à un fonds dans le cas des missions de secours.

En fonction du nouveau tarif, la contribution pour la prévention a augmenté de 1ct par tranche de mille francs de valeur assurée. Cette hausse correspond à la prise en charge par la prévention des rabais octroyés aux assurés pour des mesures prises au titre de la protection incendie soit un peu plus de 548'000 francs en 2016.

La contribution à l'instance faîtière en charge de la Prévention, l'AEAI, a été sensiblement plus élevée qu'en 2015, en particulier en raison de nombreux projets dans le domaine de la formation et des éléments naturels.

Après l'introduction progressive du nouveau modèle de subventionnement des entités sapeurs-pompiers, les comptes du secteur intervention sont restés très stables avec une baisse de revenus de 0.92 % et une baisse de charge de 1.89 %.

Le fonds des missions de secours a également vu ses charges et ses produits diminuer. La dotation de 652'267 francs au fonds permettra de réduire la contribution des communes en 2017.

Au 31.12.2016, le montant des placements sous gestion est de 260.3 millions. Grâce au rendement du parc immobilier, qui représente près du quart des réserves investies, la rentabilité nette des différentes classes d'actifs se monte à 2.62 %. Il faut en outre relever deux éléments significatifs. D'une part, la performance des actions suisses et étrangères est négative, malgré une nette reprise en fin d'année. D'autre part, les obligations en monnaies étrangères et les fonds de placements immobiliers réalisent chacun un gain de plus de 6 %.

La réserve de fluctuation de valeur a été augmentée pour correspondre aux exigences du règlement de placements adopté par la Chambre à la fin de l'année 2015.

En vertu de la nouvelle loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments, une participation au résultat technique de l'assurance, calculée sur la moyenne des cinq dernières années, sera versée à l'Etat. Les bons résultats des 3 dernières années compensant largement la perte de 2013, cette participation se montera cette année au maximum légal de 500'000 francs.

Au final, l'exercice se conclut par un bénéfice de 9.165 millions de francs après déduction d'une provision de 2.15 millions pour le rabais octroyé aux assurés sur les primes 2017.





## Révision et approbation des comptes

L'organe de révision a effectué un audit préalable au mois de novembre 2016. Celui-ci a porté sur la vérification du système de contrôle interne et sur des pointages du bouclement intermédiaire au 30 septembre.

La révision du bouclement 2016 a eu lieu du 6 au 10 mars 2017.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 29 mars 2017.



# Rapport de révision



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

1

## Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### *Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue du Temple-Neuf 4  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Avenue Léopold-Robert 117  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève







Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 0032 722 19 19  
F + 41 0032 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

2

### Rapport sur d'autres dispositions légales


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 29 mars 2017  
SCH/sco

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS SA

  
David Marchand  
expert-réviseur agréé

  
Sébastien Charpié  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

**Annexes :** Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue du Temple-Neuf 4  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Avenue Léopold-Robert 117  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève

 SWISCO.ch

# Bilan

Chiffres en milliers de francs

	Explications	31.12. 2016	31.12. 2015	Variation
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Placements de capitaux	1	260'334	239'251	21'084
Participations	2	7'746	7'749	-3
Immobilisations incorporelles	3	116	11	105
Immobilisations corporelles	3	2'274	2'429	-154
<b>Total Actifs immobilisés</b>		<b>270'471</b>	<b>249'440</b>	<b>21'031</b>
<b>Actifs circulants</b>				
Actifs de régularisation	4	1'978	3'020	-1'042
Créances	5	1'322	1'162	160
Liquidités		28'827	28'843	-16
<b>Total Actifs circulants</b>		<b>32'126</b>	<b>33'024</b>	<b>-898</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>302'597</b>	<b>282'464</b>	<b>20'133</b>

## PASSIF

### Capitaux propres

Réserves provenant des bénéfices accumulés		162'319	150'536	11'783
Résultat net de l'exercice		8'200	11'783	-3'583
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>170'519</b>	<b>162'319</b>	<b>8'200</b>

### Capitaux étrangers

Provisions techniques d'assurance	6	12'681	10'273	2'408
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	38'232	38'462	-230
Provisions non techniques	8	38'155	32'921	5'234
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	34'496	29'543	4'954
Passifs de régularisation	10	3'959	3'880	78
Dettes	11	4'555	5'067	-511
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>132'079</b>	<b>120'146</b>	<b>11'933</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>302'597</b>	<b>282'464</b>	<b>20'133</b>

## Comptes de profits et pertes

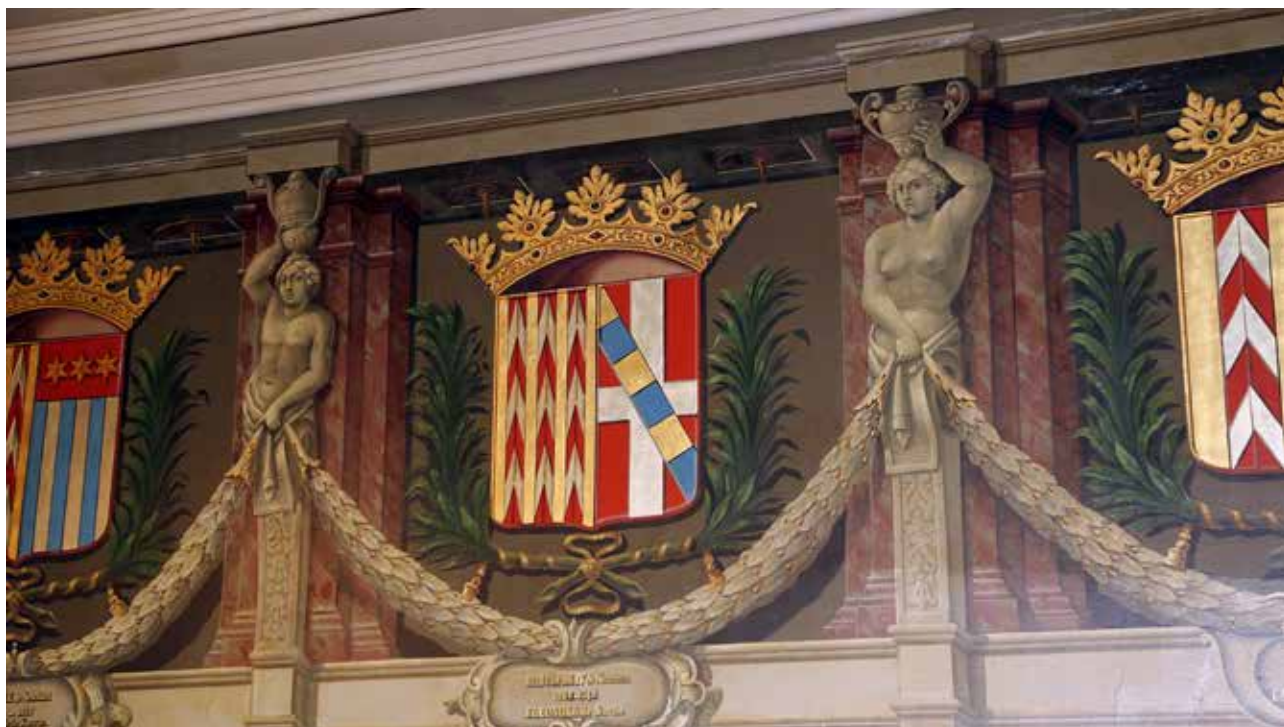
Chiffres en milliers de francs	Explications	2016 01.01 – 31.12	2015 01.01 – 31.12	Variation
		26'520	27'147	-628
	12	-3'863	-3'566	-297
		<b>22'656</b>	<b>23'581</b>	<b>-925</b>
	13	-8'231	-4'984	-3'247
	14	-1'924	-426	-1'498
	15	-4'753	-4'448	-305
		38	44	-7
		0	0	0
	16	<b>7'786</b>	<b>13'769</b>	<b>-5'982</b>
		4'786	4'173	613
		-3'455	-2'731	-723
		-1'331	-1'442	111
	17	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		7'235	7'225	11
		-4'961	-4'860	-101
		-2'274	-2'364	90
	18	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		3'075	3'115	-40
		-2'423	-2'549	126
		-652	-566	-86
	19	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	20	14'023	12'342	1'681
	21	-7'187	-6'670	-517
	22	<b>6'836</b>	<b>5'672</b>	<b>1'164</b>
	23	-4'954	-6'565	1'611
		<b>1'882</b>	<b>-893</b>	<b>2'776</b>
		<b>9'669</b>	<b>12'875</b>	<b>-3'207</b>
		<b>-1'469</b>	<b>-1'092</b>	<b>-376</b>
		<b>8'200</b>	<b>11'783</b>	<b>-3'583</b>

# Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	<b>2016</b> 01.01-31.12	<b>2015</b> 01.01-31.12
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>		
Bénéfice/Perte	8'200	11'783
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	5'504	4'802
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-6'261	-6'388
Amortissements sur immobilisations incorporelles	42	6
Amortissements sur immobilisations corporelles	184	299
Variation des provisions techniques d'assurance	2'408	-6'108
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-230	448
Variation des provisions non techniques	5'234	5'406
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	4'954	6'565
Variation des créances	-160	1'046
Variation des actifs de régularisation	1'042	2'035
Variation des engagements	-511	-203
Variation des passifs de régularisation	78	-2'036
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>	<b>20'484</b>	<b>17'655</b>
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>		
Investissements en placements de capitaux	-178'562	-201'175
Désinvestissements en placements de capitaux	158'235	183'882
Investissements en immobilisations incorporelles	-147	0
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-40	-208
Désinvestissements en immobilisations corporelles	10	0
Investissements en participations	0	-22
Désinvestissements en participations	3	0
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>	<b>-20'501</b>	<b>-17'523</b>
<b>Flux de trésorerie relative aux opérations de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Somme des flux de trésorerie</b>	<b>-16</b>	<b>132</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie au 01.01	28'843	28'711
Somme des flux de trésorerie	-16	132
<b>Trésorerie au 31.12</b>	<b>28'827</b>	<b>28'843</b>

## Variations capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre au 01.01.2016	162'319
Résultat 2016	8'200
<b>Capital propre au 31.12.2016</b>	<b>170'519</b>



# Annexes

## Glossaire

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB).

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

### Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

### Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2016	2015
EUR	1	1.0721	1.0874
USD	1	1.0190	1.0010
JPY	100	0.8708	0.8321
CAD	1	0.7579	0.7206
NOK	100	–	11.3090
GBP	1	1.2582	1.4754
SGD	1	0.7040	–
SEK	1	0.1119	–
HKD	1	0.1313	–

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

#### Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

#### Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

#### Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

#### Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.





## Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels : 4 ans

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles :	50 ans
Mobilier et installations :	5 ans
Gros véhicules défense incendie :	12 ans
Petits véhicules défense incendie :	8 ans
Véhicules missions de secours :	Selon planification stratégique
Autres véhicules :	4 ans
Matériels informatiques :	3 ans

## Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

## Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

## Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

### Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

### Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

### Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de la défense incendie.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).



## Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

## Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

## Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



## Commentaires au bilan

### 1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
<b>Valeur de marché au 01.01.2016</b>	<b>26'994</b>	<b>19'099</b>	<b>29'819</b>	<b>20'977</b>
Entrées de valeur	9'171	22'375	21'647	10'416
Sorties de valeur	-3'523	-16'358	0	-21'647
Bénéfices non réalisés	390	1'547	0	0
Pertes non réalisées	-1'417	-839	0	0
Bénéfices réalisés	86	489	0	0
Pertes réalisées	-242	-848	0	0
<b>Valeur de marché au 31.12.2016</b>	<b>31'457</b>	<b>25'464</b>	<b>51'466</b>	<b>9'745</b>

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
<b>Valeur de marché au 01.01.2015</b>	<b>6'422</b>	<b>2'278</b>	<b>29'819</b>	<b>2'292</b>
Entrées de valeur	30'640	26'739	0	18'684
Sorties de valeur	-11'408	-9'223	0	0
Bénéfices non réalisés	1'324	888	0	0
Pertes non réalisées	-400	-1'188	0	0
Bénéfices réalisés	464	145	0	0
Pertes réalisées	-49	-539	0	0
<b>Valeur de marché au 31.12.2015</b>	<b>26'994</b>	<b>19'099</b>	<b>29'819</b>	<b>20'977</b>

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>17'964</b>	<b>109'580</b>	<b>7'684</b>	<b>30</b>	<b>7'105</b>	<b>239'251</b>
240	18'065	4'250	0	92'397	178'562
-1'883	-23'476	-3'131	-10	-88'207	-158'235
856	901	1'595	0	0	5'289
-164	-354	-1'419	0	0	-4'193
81	247	69	0	0	972
0	-173	-48	0	0	-1'311
<b>17'095</b>	<b>104'791</b>	<b>9'001</b>	<b>20</b>	<b>11'296</b>	<b>260'334</b>

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>17'435</b>	<b>105'230</b>	<b>6'918</b>	<b>1'040</b>	<b>48'938</b>	<b>220'372</b>
5'406	36'229	2'972	0	80'505	201'175
-6'083	-32'043	-1'777	-1'010	-122'338	-183'882
1'194	996	931	0	0	5'333
-21	-896	-1'361	0	0	-3'866
122	273	51	0	0	1'055
-89	-210	-49	0	0	-936
<b>17'964</b>	<b>109'580</b>	<b>7'684</b>	<b>30</b>	<b>7'105</b>	<b>239'251</b>

## Annexes

Chiffres en milliers de francs		31.12.2016	31.12. 2015
<b>2</b>	<b>Participations</b>	<b>7'746</b>	<b>7'749</b>
	L'ECAP est membre de la société simple du POOL (selon l'art.530 et suivants CO).	7'696	7'699
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
<b>4</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>1'978</b>	<b>3'020</b>
	Mise de fonds POOL	0	987
	Intérêts courus	722	902
	Divers	1'256	1'131
<b>5</b>	<b>Créances</b>	<b>1'322</b>	<b>1'162</b>
	<b>Créances envers des organisations liées</b>		
	CCNC	6	25
	<b>Autres créances</b>	<b>1'315</b>	<b>1'136</b>
	Impôt anticipé	262	121
	Créances primes	162	132
	Créances diverses	891	883

## 3 Immobilisations

	Immobilisation incorporelles				Immobilisations corporelles				
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel informatique	Immeuble	Total
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2016</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>42</b>	<b>534</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>43</b>	<b>1'714</b>	<b>2'429</b>
Valeur d'acquisition au 01.01.	23	23	83	620	662	137	88	1'820	3'411
Entrées de valeurs	147	147	10	0	0	0	30	0	40
Sorties de valeurs	0	0	0	-10	0	0	0	0	-10
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>94</b>	<b>610</b>	<b>662</b>	<b>137</b>	<b>118</b>	<b>1'820</b>	<b>3'440</b>
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>-11</b>	<b>-11</b>	<b>-41</b>	<b>-87</b>	<b>-662</b>	<b>-41</b>	<b>-44</b>	<b>-107</b>	<b>-982</b>
Amortissements	-42	-42	-31	-50	0	-27	-39	-36	-184
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-54</b>	<b>-54</b>	<b>-72</b>	<b>-137</b>	<b>-662</b>	<b>-68</b>	<b>-83</b>	<b>-143</b>	<b>-1'166</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2016</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>21</b>	<b>473</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>34</b>	<b>1'677</b>	<b>2'274</b>

	Immobilisation incorporelles				Immobilisations corporelles				
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel informatique	Immeuble	Total
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2015</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>594</b>	<b>125</b>	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>1'688</b>	<b>2'519</b>
Valeur d'acquisition au 01.01.	23	23	49	620	662	67	45	1'758	3'202
Entrées de valeurs	0	0	34	0	0	69	42	62	208
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>83</b>	<b>620</b>	<b>662</b>	<b>137</b>	<b>88</b>	<b>1'820</b>	<b>3'410</b>
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>-6</b>	<b>-6</b>	<b>-20</b>	<b>-26</b>	<b>-537</b>	<b>-13</b>	<b>-15</b>	<b>-70</b>	<b>-683</b>
Amortissements	-6	-6	-21	-60	-125	-27	-29	-36	-299
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-11</b>	<b>-11</b>	<b>-41</b>	<b>-87</b>	<b>-662</b>	<b>-41</b>	<b>-44</b>	<b>-107</b>	<b>-982</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>42</b>	<b>534</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>43</b>	<b>1'714</b>	<b>2'428</b>

## 6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.16	Attributions	Utilisations	31.12.16
Sinistres Feu bruts	9'269	1'861	0	11'130
- part de la réassurance	-1'026	-148	0	-1'174
<b>Sinistres Feu nets</b>	<b>8'243</b>	<b>1'714</b>	<b>0</b>	<b>9'956</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	4'441	0	3'826	616
- part de la réassurance	-2'410	0	-2'370	-41
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>	<b>2'031</b>	<b>0</b>	<b>1'456</b>	<b>575</b>
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	0	2'150	0	2'150
<b>Total</b>	<b>10'273</b>	<b>3'864</b>	<b>1'456</b>	<b>12'681</b>

	01.01.15	Attributions	Utilisations	31.12.15
Sinistres Feu bruts	14'369	0	5'100	9'269
- part de la réassurance	-1'947	920	0	-1'026
<b>Sinistres Feu nets</b>	<b>12'423</b>	<b>920</b>	<b>5'100</b>	<b>8'243</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	12'464	0	8'023	4'441
- part de la réassurance	-8'506	6'095	0	-2'410
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>	<b>3'958</b>	<b>6'095</b>	<b>8'023</b>	<b>2'031</b>
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>16'381</b>	<b>7'016</b>	<b>13'123</b>	<b>10'273</b>



## 7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
<b>Etat au 01.01.16</b>	<b>6'770</b>	<b>16'778</b>	<b>14'914</b>	<b>38'462</b>
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	-48	-98	-84	-230
<b>Etat au 31.12.16</b>	<b>6'722</b>	<b>16'680</b>	<b>14'830</b>	<b>38'232</b>
<b>Etat au 01.01.15</b>	<b>6'327</b>	<b>16'785</b>	<b>14'903</b>	<b>38'014</b>
Attributions	444	0	11	455
Dissolutions	0	-8	0	-8
<b>Etat au 31.12.15</b>	<b>6'770</b>	<b>16'778</b>	<b>14'914</b>	<b>38'462</b>

	2016	2015
<b>Réserves nécessaires</b>		
Obligations envers la CIREN	16'680	16'778
Obligations statutaires envers l'UIR	6'722	6'770
Obligations envers le POOL	14'830	14'914
<b>Total des réserves nécessaires</b>	<b>38'232</b>	<b>38'462</b>
déjà en réserve selon bilan	-38'232	-38'462
<b>Total des réserves manquantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.16	Attributions	Dissolutions	31.12.16
Fonds lutte contre les dommages	17'747	2'376	0	20'123
Fonds pour la prévention	4'056	1'355	0	5'410
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'804	0	-21	1'782
Provision promesses pour subventions	2'640	0	-2	2'638
Provision vacances et heures supplémentaires	99	0	-23	76
Provision Prevoyance.ne	4'903	1'000	0	5'903
Provision centrale d'alarme	1'100	0	-102	998
	<b>32'349</b>	<b>4'731</b>	<b>-149</b>	<b>36'931</b>
Fonds des missions de secours	571	652	0	1'223
<b>Total</b>	<b>32'921</b>	<b>5'383</b>	<b>-149</b>	<b>38'155</b>

	01.01.15	Attributions	Dissolutions	31.12.15
Fonds lutte contre les dommages	15'383	2'364	0	17'747
Fonds pour la prévention	3'025	1'031	0	4'056
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	-58	1'804
Provision promesses pour subventions	2'172	469	0	2'640
Provision vacances et heures supplémentaires	166	0	-66	99
Provision Prevoyance.ne	4'903	0	0	4'903
Provision centrale d'alarme	0	1'100	0	1'100
	<b>27'510</b>	<b>4'964</b>	<b>-124</b>	<b>32'349</b>
Fonds des missions de secours	5	566	0	571
<b>Total</b>	<b>27'515</b>	<b>5'530</b>	<b>-124</b>	<b>32'921</b>

## 9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

<b>01.01.16</b>	<b>Attributions</b>	<b>Dissolutions</b>	<b>31.12.16</b>
29'543	4'954	0	34'496

<b>01.01.15</b>	<b>Attributions</b>	<b>Dissolutions</b>	<b>31.12.15</b>
22'978	6'565	0	29'543

RLAB article 102 al. 2: La Chambre définit le plan stratégique d'allocation des actifs en fonction de l'évolution des marchés financiers.

RLAB article 102 al. 3: La part des placements en liquidités et revenus fixes, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2016	<b>78.13%</b>
Part des placements en francs suisses au 31.12.2016	<b>86.56%</b>

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Provision requise	<b>13.25%</b>
Représentant un montant de	34'496
Provision à fin 2015	29'543

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Provision nécessaire au 31.12</b>	-34'496	-29'543
déjà mis en réserve selon bilan	34'496	29'543
<b>Provision manquante au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12. 2016	31.12. 2015
<b>10 Passifs de régularisation</b>	<b>3'959</b>	<b>3'880</b>
Primes encaissées d'avance	3'057	2'331
Passifs transitoires	901	1'522
Autres passifs transitoires	1	27
<b>11 Dettes</b>	<b>4'555</b>	<b>5'067</b>
<b>Engagement envers des réassureurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Le réassureur mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	0	0
<b>Engagement envers des organisations liées</b>	<b>367</b>	<b>524</b>
Canton de Neuchâtel	0	0
Prévoyance.ne	0	0
CCNC	17	0
OFROU	351	524
<b>Autres dettes</b>	<b>4'188</b>	<b>4'543</b>

## Commentaires au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.
<b>12 Primes de réassurance</b>	<b>-3'863</b>	<b>-3'566</b>
UIR pimes de réassurance FEU	-1'489	-1'558
UIR primes de réassurance EN	-1'793	-1'857
POOL mise de fonds	-987	-971
UIR bonus prime	406	820
<b>13 Charges nettes des sinistres</b>	<b>-8'231</b>	<b>-4'984</b>
Charges nettes feu	-8'817	-4'392
Charges nettes éléments naturels	83	87
Charges nettes Ciren	0	6
Produit de la réassurance	349	-817
Recours sur sinistres	154	132
<b>14 Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité</b>	<b>-1'924</b>	<b>-426</b>
Provision rabais s/primes futures	-2'150	0
Provision Ciren	98	8
Pool dommages sismiques	84	-11
Engagement statutaire UIR	48	-444
Participation au capital du Pool	-3	22
<b>15 Charges d'exploitation</b>	<b>-4'753</b>	<b>-4'448</b>
Frais d'estimations	-1'330	-1'202
Charges du personnel	-2'672	-2'541
Amortissements	-92	-48
Autres charges d'exploitation	-660	-657

## Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.	Différence
<b>16 Assurance</b>			
<b>Résultat technique</b>			
<b>Produits de l'assurance</b>			
Primes brutes	26'520	27'147	-628
Primes de la réassurance	-3'863	-3'566	-297
<b>Primes nettes d'assurance</b>	<b>22'656</b>	<b>23'581</b>	<b>-925</b>
<b>Charges liées aux sinistres</b>			
Charges liées aux sinistres Feu	-8'663	-4'260	-4'402
Part de la réassurance	1'183	221	962
<b>Charges nettes liées aux sinistres Feu</b>	<b>-7'479</b>	<b>-4'039</b>	<b>-3'440</b>
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	83	93	-11
Part de la réassurance	-834	-1'038	204
<b>Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels</b>	<b>-752</b>	<b>-945</b>	<b>193</b>
<b>Total net des charges liées aux sinistres</b>	<b>-8'231</b>	<b>-4'984</b>	<b>-3'247</b>
Modification des provisions techniques	-2'150	0	-2'150
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	226	-426	652
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires	-3'223	-2'971	-252
Charges sociales	-615	-649	34
Autres charges de personnel	-165	-123	-41
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-4'002</b>	<b>-3'743</b>	<b>-259</b>
Charges des locaux	-166	-159	-7
Charges d'administration	-116	-227	111
Charges d'informatique	-469	-319	-150
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-751</b>	<b>-705</b>	<b>-46</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-4'753</b>	<b>-4'448</b>	<b>-305</b>
Autres produits d'exploitation	38	44	-7
<b>Résultat technique</b>	<b>7'786</b>	<b>13'769</b>	<b>-5'982</b>

## 17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.	Variation
<b>Produits</b>			
Contribution pour la prévention	4'784	4'172	612
Autres recettes	2	1	1
<b>Total des produits</b>	<b>4'786</b>	<b>4'173</b>	<b>613</b>
<b>Charges</b>			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-549	0	-549
Subsides pour mesures constructives et techniques	-764	-749	-15
Subvention pour adductions	-222	-217	-5
ECAPi	-78	-75	-3
Frais prévention éléments naturels	-78	-56	-22
Frais de personnel et administratifs	-1'310	-1'326	16
Divers	-454	-308	-147
<b>Total des charges</b>	<b>-3'455</b>	<b>-2'731</b>	<b>-723</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'355	-1'031	-324
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	21	58	-36
Variation provision promesses pour subventions	2	-469	471
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-1'331</b>	<b>-1'442</b>	<b>111</b>
<b>Résultat pour la prévention des dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 18 Lutte contre les dommages

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.	Variation
<b>Produits</b>			
Contribution pour la défense incendie	5'315	5'215	100
Contribution des assureurs privés	1'147	1'094	53
Contribution OFROU	98	98	0
Autres recettes	675	818	-143
<b>Total des produits</b>	<b>7'235</b>	<b>7'225</b>	<b>11</b>
<b>Charges</b>			
Subventions véhicules	-174	-137	-37
Subventions matériel	-324	-528	204
Subventions formation et équipement personnel	-1'101	-954	-146
Centrale d'alarme et d'engagement	-233	-218	-15
Subventions pour les constructions et locaux	-314	-316	2
Subventions aux SIS et régions	-321	-205	-117
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	0	-5	5
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-8	-2	-6
Frais inspectariat	-64	-52	-11
Frais logistique	-440	-430	-10
Participation aux frais forensique	-102	-249	146
Frais informatique	-255	-278	23
Frais de personnel et administratifs	-1'352	-1'349	-3
Divers	-172	-136	-35
Financement nouvelle centrale d'alarme	-102	0	-102
<b>Total des charges</b>	<b>-4'961</b>	<b>-4'860</b>	<b>-101</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Prélèvement provision centrale d'alarme	102	0	102
Ajustement au fonds pour la lutte contre les dommages	-2'376	-2'364	-12
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-2'274</b>	<b>-2'364</b>	<b>90</b>
<b>Résultat pour la lutte contre les dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## 19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.	Variation
<b>Produits</b>			
Facturation aux Communes	2'153	2'249	-96
Contribution OFROU	390	381	9
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	3	0	3
Contribution DETEC	48	48	0
Facturation interventions	476	433	43
Autres recettes	5	4	1
<b>Total des produits</b>	<b>3'075</b>	<b>3'115</b>	<b>-40</b>
<b>Charges</b>			
Charges salariales	-1'536	-1'530	-6
Formation	-152	-112	-40
Locaux	-120	-122	2
Frais d'interventions	-2	-7	5
Soldes sapeurs-pompiers volontaires	0	-18	18
Véhicules	-105	-314	209
Equipement et matériel	-249	-218	-31
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-67	-36	-32
<b>Total des charges</b>	<b>-2'423</b>	<b>-2'549</b>	<b>126</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-652	-566	-86
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-652</b>	<b>-566</b>	<b>-86</b>
<b>Résultat des missions de secours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.
<b>20 Produits des placements de capitaux</b>	<b>14'023</b>	<b>12'342</b>
<b>Produits des actions suisses</b>	<b>1'383</b>	<b>2'271</b>
Dividendes	907	483
Gains réalisés	86	464
Gains non réalisés	390	1'324
<b>Produits des actions étrangères</b>	<b>2'362</b>	<b>1'287</b>
Dividendes	326	254
Gains réalisés	489	145
Gains non réalisés	1'547	888
<b>Produits des immeubles</b>	<b>3'740</b>	<b>2'427</b>
Produits	3'740	2'427
<b>Produits des fonds immobiliers</b>	<b>1'393</b>	<b>1'911</b>
Dividendes	455	595
Gains réalisés	81	122
Gains non réalisés	856	1'194
<b>Produits des obligations suisses</b>	<b>3'259</b>	<b>3'377</b>
Produits des intérêts	2'111	2'107
Gains réalisés	247	273
Gains non réalisés	901	996
<b>Produits des obligations étrangères</b>	<b>1'818</b>	<b>1'059</b>
Produits des intérêts	154	77
Gains réalisés	69	51
Gains non réalisés	1'595	931
<b>Prêts</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Produits des intérêts	1	6
<b>Produits des liquidités</b>	<b>67</b>	<b>5</b>
Produits des intérêts	67	5

Chiffres en milliers de francs	2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.
<b>21 Charges sur placements de capitaux</b>	<b>-7'187</b>	<b>-6'670</b>
<b>Charges sur actions suisses</b>	<b>-1'659</b>	<b>-448</b>
Pertes réalisées	-242	-49
Pertes non réalisées	-1'417	-400
<b>Charges sur actions étrangères</b>	<b>-1'688</b>	<b>-1'727</b>
Pertes réalisées	-848	-539
Pertes non réalisées	-839	-1'188
<b>Charges sur immeubles</b>	<b>-836</b>	<b>-1'042</b>
Charges des immeubles	-836	-1'042
<b>Charges sur fonds immobiliers</b>	<b>-164</b>	<b>-110</b>
Pertes réalisées	0	-89
Pertes non réalisées	-164	-21
<b>Charges sur obligations suisses</b>	<b>-526</b>	<b>-1'106</b>
Pertes réalisées	-173	-210
Pertes non réalisées	-354	-896
<b>Charges sur obligations étrangères</b>	<b>-1'467</b>	<b>-1'410</b>
Pertes réalisées	-48	-49
Pertes non réalisées	-1'419	-1'361
<b>Charges liées aux placements de capitaux</b>	<b>-847</b>	<b>-826</b>
Frais gestion	-687	-643
Frais de transactions	-160	-184

Chiffres en milliers de francs		2016 01.01. - 31.12.	2015 01.01. - 31.12.
<b>22</b>	<b>Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions</b>	<b>6'836</b>	<b>5'672</b>
	Résultat des actions suisses	-277	1'823
	Résultat des actions étrangères	675	-441
	Résultat des immeubles	2'905	1'385
	Résultat des fonds immobiliers	1'229	1'801
	Résultat des obligations suisses	2'733	2'271
	Résultat des obligations étrangères	351	-351
	Résultat des placements alternatifs	0	0
	Résultat des prêts	1	6
	Résultat des liquidités	67	5
	Charges liées aux placements de capitaux	-847	-826
<b>23</b>	<b>Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>-4'954</b>	<b>-6'565</b>



## Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2016 CHF (indice 110)	Exercice 2015 CHF (indice 110)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'556'190.52	2'556'190.52
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5'870'000.00	5'720'000.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2'502'400.00	2'502'400.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	7'180'000.00	7'180'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'344'110.41
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'737'560.51	2'106'757.98
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'231'905.26	3'231'905.26
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	0.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'223'264.54	0.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	0.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
<b>Total</b>	<b>75'549'679.40</b>	<b>54'054'722.74</b>

## Engagements de prévoyance

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

### Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2015 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95	172'634'032.68
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'162'278'893.60	3'017'293'912.68	144'984'980.92
Découvert selon art. 72a LPP	2'608'303'029.03	2'580'653'977.27	27'649'051.76
<b>Taux de couverture selon art. 72a LPP</b>	<b>54,8%</b>	<b>53,9%</b>	<b>0,9%</b>

La part du découvert technique au 01.01.16 imputable à l'ECAP est de CHF 8'045'764.-  
(01.01.15: CHF 8'115'769.-)

### Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs. Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours pour un passage en primauté de cotisations. Ceci devrait entraîner des mesures transitoires dont l'impact financier n'est pas connu à ce jour.

### Affaires juridiques en suspens

Un litige sur une intervention chimique (missions de secours) est ouvert pour un montant de CHF 9'072.50.

### Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes :

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel,
- Camerimo SA.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux, sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

### Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.

**Fil rouge 2016**

Les photos ont été mises à disposition par l'Office du patrimoine et de l'archéologie.

**Impressum**

Mai 2017

Photos : Office du patrimoine et de l'archéologie + ECAP

Réalisation graphique : >graffiti-communication.ch

Rédaction : ECAP Neuchâtel



**ECAP**

Place de la Gare 4 – 2002 Neuchâtel

T 032 889 62 22 – F 032 889 62 33

ecap@ne.ch – [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)